

Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Avril 2016

Synthèse du rapport régional de l'évaluation de l'IEJ en Auvergne

Ce document constitue la synthèse du rapport régional d'évaluation de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes en Auvergne, suite aux premiers travaux d'évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ en France en 2015.



L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été mise en place par l'Union européenne pour lutter contre le chômage des jeunes et accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. Ce fonds spécifique est **abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** et s'adresse aux régions des Etats membres dont le taux de chômage des jeunes dépasse **25%**. Il doit permettre de financer des actions en faveur des « **NEET** », les jeunes qui ne sont pas scolarisés, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation.

La France a bénéficié d'une dotation de **310,2 millions d'euros issus du fonds spécifique IEJ**, auxquels s'ajoutent **312 millions d'euros de FSE**. Cette enveloppe a été répartie entre le Programme Opérationnel National spécifique IEJ (65% des fonds), géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et 12 Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ (35% des fonds), gérés par les Conseils régionaux des territoires éligibles à l'IEJ. Au total, **16 territoires** ont bénéficié de l'IEJ en France.

L'Auvergne, avec un taux de chômage des jeunes (15-24 ans) qui s'élève à **27,6%** en 2012, fait partie des territoires éligibles à l'IEJ. La région est par ailleurs concernée par des **problématiques importantes de qualification** chez les jeunes. En 2012, **14,3%** des 15-24 ans entrent ainsi dans la catégorie des jeunes « **NEET** » (soit environ **21 100 jeunes**). Ces indicateurs varient significativement entre 2012 et 2014, la situation sur le plan du chômage des jeunes étant nettement plus favorable en 2014 (19,9% de taux de chômage), cette amélioration résultant pour partie d'un changement de modalités de calcul dans l'enquête emploi.

Au total, le territoire auvergnat a bénéficié d'une enveloppe de **21,3 millions d'euros d'IEJ-FSE** (dotation spécifique IEJ et abondement FSE), dont **12,1 millions d'euros sont gérés par le Conseil régional** et **9,2 millions d'euros par la Direccte** (autorité de gestion déléguée pour le Programme Opérationnel National IEJ de l'Etat).



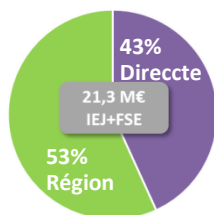
Chiffres clés

L'IEJ en France c'est :

- 622** millions d'euros IEJ-FSE
- 16** territoires éligibles (13 Régions et 3 Départements)
- 1** Programme Opérationnel National spécifique IEJ, géré par l'Etat
- 12** Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ, gérés par les Conseils régionaux

Données clés

21,3 millions d'euros IEJ-FSE en Auvergne

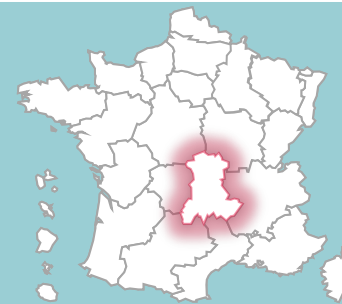


12,1 millions d'euros IEJ-FSE gérés par le Conseil régional

IEJ	FSE	Contrepartie nationale
6.1 M€	6.1 M€	~4 M€

9,2 millions d'euros IEJ-FSE gérés par la Direccte

IEJ	FSE	Contrepartie nationale
4,6 M€	4,6 M€	0,8 M€

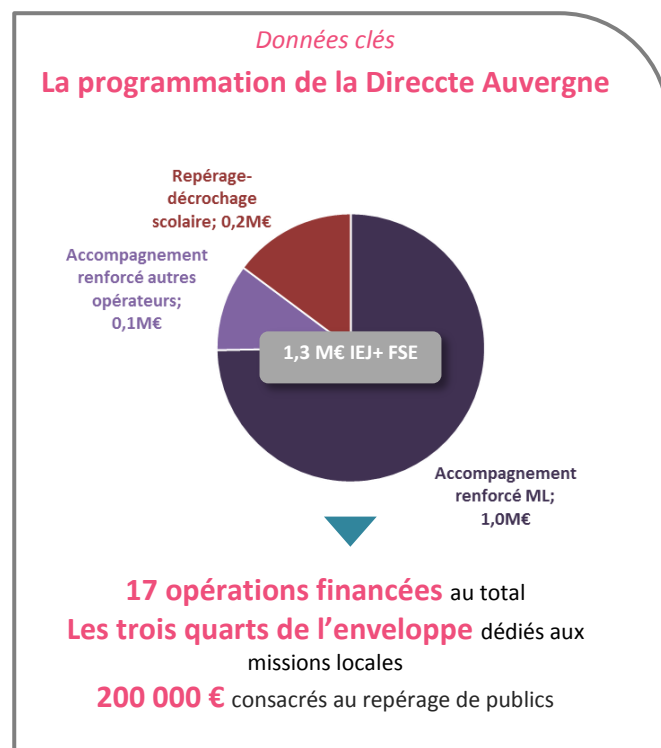
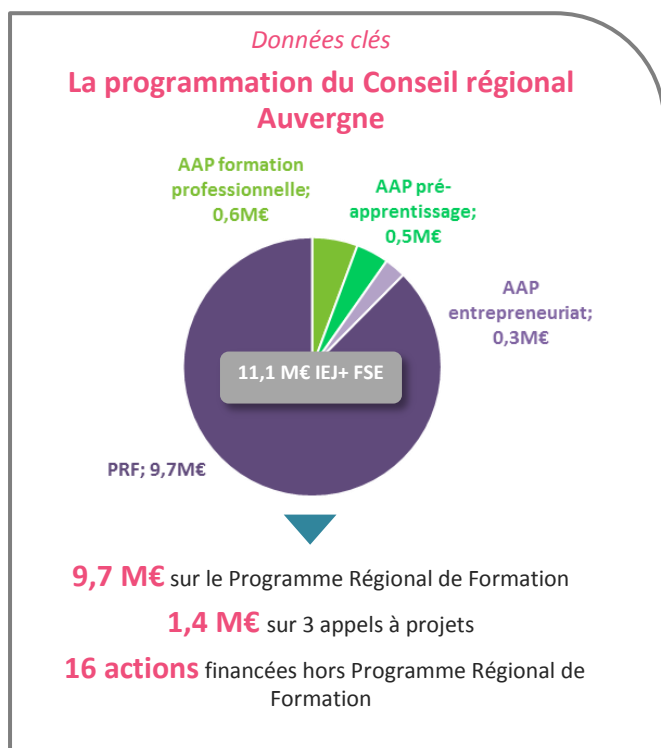


Les fonds IEJ-FSE ont été programmés rapidement par le Conseil régional, mais de manière partielle par la Direccte

Pour agir vite auprès de nombreux jeunes NEET, la France s'est engagée à programmer l'ensemble de l'enveloppe IEJ qui lui était attribuée **avant le 31 décembre 2015**. En Auvergne, **les fonds IEJ-FSE ont été programmés rapidement** par le Conseil régional, mais seulement à hauteur d'un tiers de l'enveloppe pour la Direccte au 31/12/2015. Celle-ci considère que l'enveloppe attribuée était surdimensionnée et qu'elle était difficile à programmer dans un temps très contraint.

Pour le **Conseil régional**, l'enveloppe IEJ-FSE a ainsi été dédiée à **plus de 80% sur le Programme Régional de Formation**. Aucune formation précise n'a été fléchée, la Région labellisant a posteriori les jeunes NEET entrés sur les diverses actions de formation. Ce choix permet au Conseil régional de **sécuriser sa programmation** (en volumétrie, car cela ne préjuge pas de l'identification et de l'éligibilité in fine des jeunes repérés comme NEET). Pour le restant de sa programmation, soit environ 20% de l'enveloppe IEJ, la Région a lancé trois appels à projets : sur l'entrepreneuriat, le pré-apprentissage et la formation.

Pour la **Direccte**, l'enveloppe IEJ-FSE a quant à elle été programmée dans le cadre de **plusieurs vagues de l'appel à projet « priorité à l'autonomie des jeunes »**. Le choix initial était d'ouvrir assez largement la programmation à de nombreux et nouveaux opérateurs, mais l'appel à projets n'a pas rencontré le succès escompté compte tenu notamment des contraintes liées au calendrier, à l'outil financier FSE et au règlement IEJ. La Direccte a par ailleurs éprouvé des difficultés à mobiliser le réseau des missions locales. Celles-ci se sont finalement mobilisées avec l'appui d'un cabinet financé dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (hors IEJ) pour les sécuriser dans l'élaboration de leurs projets et sur la gestion du FSE. Le réseau des missions locales est d'autant plus mobilisé que plusieurs d'entre elles ont également répondu à des appels à projet du Conseil régional.





L'IEJ a été mobilisée pour mettre en place des parcours d'accompagnement renforcé, et pour accroître le niveau de formation des jeunes NEET

Quel effet « volume » peut-on attendre de l'IEJ ?

Environ **13 700 jeunes de 15 à 24 ans** peuvent être considérés comme étant dans une situation de « NEET » en 2014 en Auvergne. **Ce chiffre a fortement baissé** depuis l'année 2012, puisque cette année-là ils étaient 21 100 environ. Cette baisse est corrélée à celle du chômage des jeunes, celui-ci ayant quasiment diminué de moitié pour les jeunes entre 2012 et 2014 (18 600 jeunes chômeurs en 2014 contre 9 700 en 2012). Cette forte diminution est, rappelons-le, à considérer avec prudence compte tenu des limites de l'enquête Emploi en continu (représentativité des données au niveau local sur des sous-populations et changements dans les modalités de calcul dans cette enquête). De plus, parmi eux se trouvent à la fois des jeunes qui ont temporairement un statut de NEET (les jeunes diplômés par exemple, qui sont dans l'attente de leur premier emploi), et d'autres jeunes, plus vulnérables, qui sont NEET depuis plus longtemps (par exemple les jeunes décrocheurs, qui peinent à s'insérer sur le marché du travail). De fait, la population des jeunes NEET se renouvelle constamment et les données disponibles permettent uniquement de réaliser une photographie à un « instant T », qui ne prend pas en compte les flux de jeunes qui entrent et sortent de cette population de « NEET ».

En Auvergne, le **Conseil régional** vise à atteindre **1 852 jeunes NEET dans le cadre de son Programme Opérationnel**. A la fin de l'année 2015, nous ne disposons d'aucune donnée sur le nombre de jeunes NEET effectivement entrés sur une action financée via l'IEJ. Le Conseil régional ne disposant pas de données sur le nombre de jeunes NEET habituellement mobilisés sur ces actions, il est difficile de qualifier le niveau d'ambition de la cible visée. Les représentants de l'autorité de gestion considèrent cependant que ce chiffre est relativement élevé compte tenu du nombre assez faible de jeunes NEET sur les territoires et du nombre d'actions qui leur sont dédiées.

Le Programme Opérationnel National IEJ s'est fixé une cible de 300 000 jeunes NEET à atteindre via les actions financées par l'IEJ. Cette cible n'a pas fait l'objet d'une déclinaison territoriale. A fin 2015, **888 participants** sont recensés sur les actions, principalement sur les opérations menées par les missions locales. L'atteinte de la volumétrie ciblée pour chaque opérateur est difficile à estimer à ce stade. Pour les missions locales, le risque semble plus maîtrisé, même si les possibilités de cumul entre différentes opérations (avec le CIVIS par exemple ou entre opérations financées par l'IEJ) ne sont pas toujours claires. Les autres opérations ont démarré souvent plus tardivement. Ces actions peuvent entrer en concurrence avec celles portées par les missions locales ou faire face à des risques de saturation (un vivier de jeunes NEET plus restreint sur certaines actions spécifiques).

Chiffres clés

Les jeunes NEET visés par l'IEJ en Auvergne

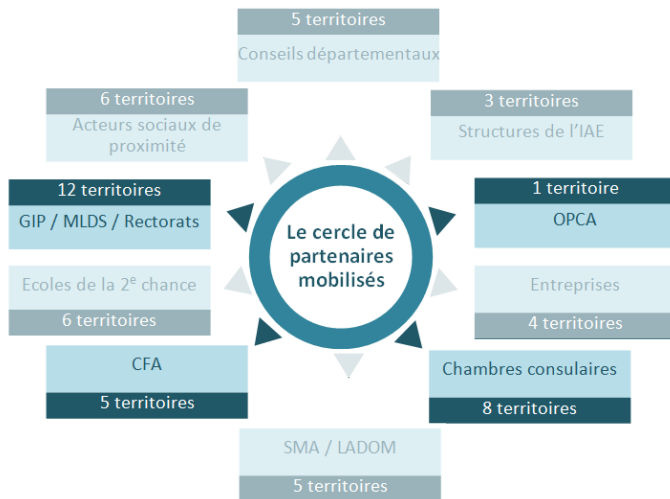
PO régional	1 852 jeunes NEET ciblés NC participants
Actions Directe	NC jeunes NEET ciblés 888 participants

Quels effets de l'IEJ sur la diversification des actions et la novation ?

Pour le **Conseil régional**, le fléchage de l'IEJ sur le Programme Régional de Formation pour plus de 80% de l'enveloppe IEJ-FSE répond à **un objectif de sécurisation de l'utilisation des fonds dans un calendrier contraint**. L'enveloppe consacrée aux appels à projets (soit un peu moins de 20% de l'ensemble de l'enveloppe de la Région) permet de financer **de nouvelles actions notamment pour des publics cibles particuliers** (jeunes confrontés à des difficultés linguistiques ou d'intégration), **ou pour faciliter l'accès à l'apprentissage, ou encore développer l'entrepreneuriat**. Via ses appels à projets, la Région a ainsi pu mobiliser de nouveaux opérateurs sur le FSE (la moitié des répondants aux appels à projets seraient des nouveaux venus sur les fonds européens).



Les opérateurs (hors missions locales) mobilisés dans le cadre de l'IEJ en Auvergne



La programmation de la **Direccte** Auvergne ouvre de manière relativement marginale sur la novation. Quelques acteurs nouveaux apparaissent pour la mobilisation et l'accompagnement des jeunes (comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou encore l'Espace Informations Jeunes). De même, certains opérateurs comme les missions locales ont pu affiner leur ciblage de public **pour mieux toucher un public rural**. Cependant, faute de temps mais également compte tenu des contraintes liées à l'outil financier (impossibilité de financer de l'ingénierie par exemple), **la Direccte n'a pas pu aller jusqu'au bout d'une démarche d'ouverture de sa programmation** (ainsi elle aurait souhaité mobiliser les Conseils Départementaux ou encore des associations avec l'appui de la DRJSCS).

Quels effets de l'IEJ sur l'accompagnement des jeunes NEET ?

Avec le financement d'ETP « dédiés », l'IEJ vise à soutenir des actions d'accompagnement renforcé, favorisant l'intensification de la relation conseiller-jeune, et la multiplication des supports pédagogiques (temps individuels, collectifs, immersions en entreprises...). Pour le **Conseil régional**, les opérations financées dans le cadre de l'appel à projets **sont susceptibles de favoriser un accompagnement plus qualitatif** des jeunes NEET, notamment dans le cadre du pré-apprentissage, et peuvent également cibler des jeunes à problématiques spécifiques. Pour la **Direccte**, **85%** de l'enveloppe a été consacrée à des actions d'accompagnement, lorsque sont cumulées les opérations des missions locales et des autres opérateurs. **Les actions dites de « repérage » de jeunes NEET ont en revanche été moins investies** (les acteurs sociaux de proximité, pouvant intervenir dans le repérage de nouveaux jeunes NEET non accompagnés, n'ont pas été mobilisés).

Quels effets de l'IEJ sur la mise en place de « parcours » ?

La notion de « parcours » est relativement peu présente dans la mise en œuvre de l'IEJ que cela soit pour la programmation de la **Direccte** ou celle du **Conseil régional**. La notion de parcours est bien présente dans l'appel à projets « priorité à l'autonomie » relayé par la Direccte, mais les parcours sont davantage pensés au sein d'une séquence animée par un opérateur qu'au travers de multiples séquences mobilisant une chaîne de prestations et de différents opérateurs.

Dans les faits, les coopérations et articulations entre porteurs ne s'organisent pas toujours. Sur le terrain, des tentatives ont été amorcées du côté de quelques opérateurs pour essayer de lier leurs interventions. Les incertitudes sur la possibilité de cumuler plusieurs actions IEJ pour un même jeune, doublées d'une vigilance accrue sur la sécurisation des fonds IEJ-FSE, ont amené les opérateurs à privilégier plutôt des séquences classiques d'accompagnement.



L'IEJ permet avant tout d'accompagner « mieux » et « plus » des jeunes déjà connus et de conforter les partenariats préexistants

Quels effets de l'IEJ sur les profils de jeunes NEET accompagnés ?

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent de premières indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 888 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Auvergne, il apparaît que les jeunes NEET qui ont bénéficié des actions financées dans le cadre de l'IEJ **sont moins qualifiés que la moyenne des participants à l'échelle du PO national IEJ**. Ils bénéficient également un peu plus souvent d'une reconnaissance officielle d'un handicap. En revanche, ils sont moins nombreux à connaître des difficultés de logement et à vivre dans un ménage où personne n'est en emploi.

Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le volet déconcentré du PO national au 31/12/2015

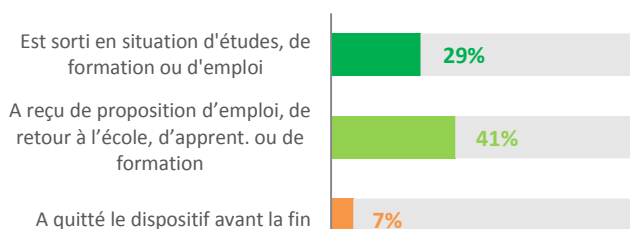
- 49,8% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 50,2% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- 90,0% (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et 61,4% (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 20,0% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- 4,1% (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 6,3% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- 1,0% (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

Au 31 décembre 2015, les **résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national**. Ces données ne sont que très partielles à ce stade (236 sorties pour 888 participants, soit 27% de sorties à fin décembre 2015). **61%** des jeunes NEET sortis d'une action financée par l'IEJ dans le cadre du volet déconcentré ont accédé à l'emploi, ont repris une formation ou des études à l'issue de leur participation (**12% ont accédé à l'emploi durable, 14% à un autre type d'emploi, et 35% à une formation ou ont repris des études**). Ce taux de sorties positives est largement supérieur aux objectifs fixés par le PO national IEJ (29% de sorties positives visées), et aux résultats observés à l'échelle nationale pour l'ensemble du PO (42% de sorties positives observées à fin décembre 2015). **Il est à noter que parmi les jeunes ayant bénéficié d'une sortie positive, près d'un tiers (32%) est sorti avant la fin prévue de la prestation.**

Données clés

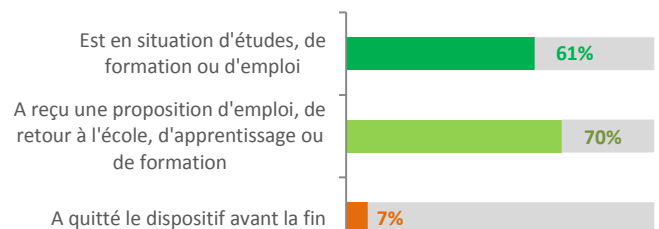
Les premiers résultats sur les actions financées par la Direccte

Objectifs en matière de sorties fixés par le PO national



300 000 jeunes

Sorties au 31/12/2015 sur les actions de la Direccte



Échantillon de 888 participants



Quels effets de l'IEJ sur les partenariats locaux ?

La définition des lignes de partage entre les autorités de gestion a permis à la Région **d'affirmer son positionnement sur l'appui à l'entrepreneuriat** qui relève de l'action du Conseil Régional. Cependant, au-delà de cette avancée notée par les acteurs, l'IEJ, dans un calendrier de mise en œuvre très contraint, **n'a pas facilité une réelle articulation des compétences et des périmètres d'intervention**. L'IEJ et ses actions restent peu lisibles aux yeux des opérateurs qui peuvent être mobilisés et financés par les deux autorités de gestion et souvent sur des sujets relativement proches.

L'IEJ est d'autant moins lisible **que l'animation territoriale et la coordination opérationnelle des opérateurs est faible**. L'un des enjeux pour l'avenir dans le cadre de l'IEJ, ou tout simplement dans le cadre du développement des politiques emploi/formation, est de renforcer l'animation territoriale dans une perspective de construction de véritables parcours.

Les recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Auvergne

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation	Directe, Conseil Régional et acteurs du CREFOP	Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé : <ul style="list-style-type: none"> Sur les jeunes NEET de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins Sur l'offre d'accompagnement du territoire et ses lacunes 		X
		Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation de la mise en œuvre de l'IEJ : plan d'action régional Etat-Région, actions de communication communes, appel(s) à projet commun(s), etc.		X
		Optimiser les lignes de partage entre autorités de gestion		X
	Directe, Conseil régional	Favoriser la mise en place de réponses communes, intégrées aux appels à projets (les appels pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrés)		X
		Adopter une approche encore plus proactive dans le démarchage et l'accompagnement de nouveaux partenaires en s'appuyant sur un diagnostic territorial plus poussé		X
	DGEFP, ARF, Conseil régional	Prévoir de nouveaux champs de données dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives) et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune (ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation, etc.) dans l'optique d'une évaluation contrefactuelle en 2018	X	X
Engager une réflexion approfondie sur la mutualisation des outils et des données entre PO national et PO régional			X	
Pilotage des impacts et des résultats	Directe, Conseil régional et opérateurs	Surveiller de près la consommation effective des enveloppes en s'appuyant sur les instances existantes (Comités de Suivi) ainsi que le profil du public atteint	X	
		Surveiller de près l'état des lieux des sorties pour détecter au plus tôt les écarts par rapport aux objectifs fixés par les PO et mettre en place les plans d'actions adéquats	X	
Animation et déploiement	Directe, Conseil régional et opérateurs	Structurer et renforcer l'animation territoriale à l'échelle infra-régionale et régionale en mettant en place des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer du bon positionnement de l'accompagnement renforcé des missions locales dans leur offre de services et de la mise en place des parcours (notamment SPE-AFPA)	X	
		Faciliter le croisement des listes de NEETS positionnés sur les différentes actions	X	
		Faciliter l'élaboration de parcours en communiquant bien sur les règles de cumul et en favorisant la coopération entre acteurs	X	

PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)



AUVERGNE - Rhône-Alpes

 Capgemini Consulting

